

L'Europe et l'Asie

Valérie Niquet

La politique asiatique de l'Union européenne (UE) a, en dépit de ses limites, connu une évolution remarquable depuis le début des années 1990. L'Asie représente un enjeu considérable pour l'Europe. Économiquement, l'ensemble de la région participe pour plus du quart du produit national brut (PNB) mondial et est la destination de plus de 20 % des exportations européennes. Au-delà de cette dimension économique qui a longtemps dominé la politique asiatique de l'UE, l'Asie constitue également un défi et un objectif incontournable pour la politique étrangère et de sécurité de l'Europe à l'heure où celle-ci tente de se construire, en raison des enjeux de sécurité qui s'y expriment. Cependant, ces problématiques définissent aussi la limite de l'influence de l'UE, au niveau stratégique, dans une Asie où les États-Unis continuent à occuper une position prédominante.

LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE L'ASIE

La complexité de l'Asie pour l'UE tient, en effet, dans ce contraste entre le dynamisme économique qui caractérise la région

et la persistance de tensions importantes au niveau stratégique. On y retrouve à la fois des menaces et des sources potentielles de conflits héritées de la guerre froide et même de la Seconde Guerre mondiale. À ce titre, l'Europe doit prendre conscience du fait que l'Asie est très loin de cette « fin de l'histoire » que certains avaient cru pouvoir déceler après l'effondrement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) et de ses satellites. L'Asie concentre également nombre des risques « nouveaux » : les trafics divers, la piraterie, les risques liés à la pollution, le terrorisme ou la prolifération d'armes de destruction massive.

Si l'Asie n'est pas le Moyen-Orient, les points de conflits potentiels non résolus demeurent nombreux, au Cachemire, sur la péninsule coréenne, en mer de Chine ou dans le détroit de Taiwan. Nombre d'États sont fragiles, comme l'Afghanistan, l'Indonésie ou le Sri Lanka. Ces éléments d'instabilité qui persistent derrière le paravent de la prospérité économique doivent être pris en compte par l'UE, même si son implication militaro-stratégique directe dans la région demeure très limitée.

Cette dimension a été progressivement intégrée à la politique européenne depuis

de l'Asie de l'Est (East Asia Summit, EAS), qui s'est tenu pour la première fois à Kuala Lumpur le 14 décembre 2005, a réuni l'ensemble des pays de l'ASEAN⁶, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les difficultés qui ont marqué son organisation et le choix des participants ont toutefois mis en évidence les tensions qui règnent dans la région autour de la question du leadership et du rôle des puissances extérieures, au premier rang desquelles les États-Unis. Si la Chine était hostile à une participation de Washington, la puissance américaine continue pourtant à être perçue dans le reste de l'Asie comme le principal facteur de préservation des équilibres stratégiques dans la région.

L'Asie est en effet, bien plus que l'UE, diverse, tant au niveau économique qu'au niveau politique et idéologique, entre les républiques populaires, en Chine bien entendu, mais également au Vietnam, au Laos et en Corée du Nord, et le reste de l'Asie qui, en dehors de la Birmanie, a connu un mouvement très général de démocratisation politique.

L'UE ne se trouve donc pas face à un interlocuteur unique, d'autant plus qu'il n'existe dans la zone aucune organisation d'intégration régionale globale. De ce fait, en ce qui concerne le dialogue politique et stratégique, l'Union a longtemps eu tendance à privilégier la Chine, qui retrouvait ainsi la place centrale historiquement occupée par l'empire du Milieu, ou l'ASEAN, dont le degré d'institutionnalisation est le plus élevé mais dont le poids politique et économique demeure limité. Ce tropisme chinois, qui a caractérisé la politique asiatique de l'UE et de certains de ses États membres, se heurte toutefois aux préoccupations d'autres partenaires asiatiques, inquiets de cette réémergence de la puissance chinoise.

1. Vers un élargissement de la politique asiatique de l'UE

UE-ASIE OU UE-ASEAN ?

La politique asiatique de l'UE est donc gérée au double niveau régional et étatique. Au niveau régional et institutionnel, un réseau de résolutions, communications, dialogues, accords et partenariats a été tissé, qui reflète la complexité des relations euro-asiatiques. Outre l'ASEM, l'UE souhaite également jouer un rôle plus actif au sein de l'ARF, seul forum régional où les questions de sécurité sont abordées. Coprésident du groupe sur les mesures de confiance en 2004-2005, l'Union a également fait part de son souhait de voir l'ARF accélérer son évolution, au-delà des mesures de confiance, vers la mise en œuvre d'une diplomatie préventive.

Le déficit d'institution de l'Asie, qui contraste avec une UE hyper-institutionnalisée, a contribué à accorder de l'importance à l'ASEAN, seule organisation « sous-régionale » significative présente en Asie. Les relations entre la Communauté européenne et les États membres de l'ASEAN ont été mises en place dès 1980 et l'association est aujourd'hui définie comme « un partenaire clé pour l'Union européenne⁷ ».

Au niveau économique, les liens entre l'Europe et l'ASEAN demeurent significatifs. L'UE est le troisième partenaire commercial de l'ASEAN, qui représente un bassin de population de 530 millions d'habitants dont l'importance a été renforcée par les projets de

6. L'ASEAN, créée en 1967, regroupait à l'origine l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Brunei y a adhéré en 1984, le Vietnam en 1995, le Laos et la Birmanie en 1997, enfin le Cambodge en 1999.

7. Voir <www.europa.eu.int>.

mise en place d'une zone de libre-échange, couvrant la Chine, le Japon, la Corée du Sud et les 10 pays de l'organisation régionale, présentés en janvier 2003. Le commerce UE-ASEAN représente 5,8 % du total des échanges de l'UE et 14 % du total des échanges de l'ASEAN. L'Europe insiste donc sur le renforcement des échanges et des investissements après le creux qui a suivi la crise financière de 1997 et les projets d'accord de libre-échange entre l'UE et l'ASEAN en sont aujourd'hui au stade de la faisabilité.

Le dialogue institutionnel entre ces deux partenaires est particulièrement riche, au travers notamment de rencontres bisannuelles entre ministres des Affaires étrangères et de l'Économie ainsi que de très nombreuses commissions conjointes, dans les domaines qui touchent au transport (notamment les questions de sécurité des transports maritimes), aux risques sanitaires (tels que la grippe aviaire), aux questions environnementales et énergétiques ou à la coopération en matière scientifique et technique. C'est également auprès de l'ASEAN que le discours européen sur la prévention des conflits et les progrès de l'intégration régionale est le plus « audible ». En revanche, l'importance accordée par l'Europe aux questions de gouvernance et de droits de l'homme a longtemps pesé sur l'approfondissement des relations. En dépit des ambitions exprimées et d'une réelle convergence des valeurs qui a accompagné les mouvements de démocratisation que la région a connus, l'accord de 1980, à portée essentiellement économique et commerciale, n'a pu être remplacé par un autre, plus ambitieux au niveau politique et stratégique, en raison de la position commune adoptée en 1996 par l'UE déplorant les violations des droits de l'homme en Birmanie.

De plus, si l'ASEAN semble jouer un rôle central dans les processus de régionalisation qui se mettent en place en Asie, cette cen-

tralité, bien souvent, a pour fonction essentielle de minorer, au moins en apparence, les divisions profondes qui subsistent dans la région et ne reflète pas le poids politique et stratégique réel de l'organisation régionale dans la zone. En ce qui concerne le dialogue politico-stratégique euro-asiatique, des pays cibles ont donc été définis : la République populaire de Chine (RPC), l'Inde, le Japon et la République de Corée.

UN DIALOGUE UE-CHINE LONGTEMPS PRIVILÉGIÉ

La relation entre l'UE et la RPC a longtemps constitué l'élément principal du dialogue stratégique euro-asiatique, en raison de la remarquable croissance économique que le pays a connue, de son potentiel de développement considérable et de la place de grande puissance qu'il occupe sur la scène mondiale grâce à son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette relation demeure toutefois très asymétrique, entre une UE dont la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en est encore au stade de l'élaboration et une Chine, grande puissance centralisée, qui possède au contraire une stratégie définie à l'égard de l'Europe. Cette asymétrie a suscité des attentes divergentes, sources de frustrations perceptibles entre la RPC et l'UE. Du côté chinois, l'émergence d'une Europe forte a été saluée en 2003, dans le premier livre blanc publié par Pékin sur l'UE, mais les attentes principales portent sur l'ouverture des marchés européens et la mise en œuvre d'un jeu « multipolaire », dont la fonction principale serait d'équilibrer l'hyperpuissance américaine⁸. Pour l'UE, et ce en dépit des agendas parfois divergents défendus par les États membres, il s'agit d'accompagner l'ouverture économique et politique de

8. M. Péron-Doise, « La Chine l'Europe et les États-Unis », *Politique étrangère*, n° 4/2004 ; L. Yiang, « China's Eurasian Experiment », *Survival*, vol. 46, n 2. été 2004.

la Chine dans un processus de transition politique et de faciliter son intégration sur la scène mondiale en tant que puissance « pacifique » et responsable. Si l'économie a longtemps dominé les relations sino-européennes, le volet politico-stratégique s'est considérablement renforcé. Les attentes européennes en matière de droits de l'homme ou de contributions plus positives à la lutte contre la prolifération s'expriment plus ouvertement. En ce qui concerne les échanges économiques, en dépit de l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 11 décembre 2001, les tensions sont loin d'être apaisées, comme l'a démontré la question des importations textiles ou de chaussures en 2005 et en 2006. L'adoption par la RPC, en pleine négociation sur l'éventuelle levée de l'embargo sur les ventes d'armes imposé par l'UE en 1989, d'une « loi anti-sécession » dirigée contre Taiwan, a également démontré les limites de l'intérêt de Pékin pour l'émergence d'une véritable Europe politique, dont la réalité est mal perçue. De même, d'importantes divergences sont apparues dans la gestion du dossier iranien. Dans tous ces domaines, l'UE n'a pu que décevoir une Chine pour qui, avant tout, « l'Union européenne doit faire attention à ne pas s'allier aux États-Unis⁹. »

Le dialogue politique inauguré en 1998 est donc resté très formel et la globalisation des intérêts chinois, sur les questions énergétiques ou en direction de l'Afrique par exemple, est venue ajouter de nouvelles incertitudes. Le problème, toujours non résolu, de la levée de l'embargo sur la vente d'armes, en dépit des espoirs suscités par le sommet Chine-Europe de La Haye le 8 décembre 2004, n'a pas permis d'aboutir à la mise en place d'un « partenariat stratégique », officiellement souhaité par les deux parties¹⁰.

Après une longue période de sinocentrisme quasi exclusif, la politique asiatique de l'UE tend à se diversifier et s'ouvre aujourd'hui à

des partenariats nouveaux avec l'ensemble des autres grandes puissances asiatiques.

L'OUVERTURE AU RESTE DE L'ASIE

Suivant les évolutions stratégiques que le monde a connues depuis la fin de la guerre froide, ainsi que le rythme de l'élargissement des compétences européennes, la politique asiatique de l'UE se caractérise aujourd'hui par une diversification croissante. De l'économie elle s'étend au champ du politique et du stratégique. Géographiquement, l'intérêt européen s'est considérablement élargi au-delà de la Chine.

Le Japon, qui tente d'émerger en Asie en tant qu'acteur politique, avec des ambitions qui s'étendent bien au-delà du cadre régional, apparaît donc comme un nouveau partenaire particulièrement significatif pour l'UE. Le développement des échanges économiques demeure une part essentielle des relations euro-japonaises, mais le volet politico-stratégique s'est considérablement renforcé et le partage de valeurs communes est fortement mis en avant, au-delà de la thématique générale sur « la paix et la sécurité ». Le développement d'un dialogue stratégique a été vivement encouragé lors du 14^e sommet UE-Japon qui s'est tenu le 2 mai 2005 au Luxembourg, y compris sur des sujets particulièrement sensibles comme le rôle de la Chine en tant que « partenaire responsable et constructif », la sécurité en Asie ou les questions iranienne et nord-coréenne.

Au-delà des valeurs, le Japon et l'UE partagent également, pour des raisons historiques différentes, une même faiblesse qui limite leur capacité d'action réelle en matière de sécurité. Leur caractéristique de puissance « douce » contribue à cette communauté d'analyse et

9. L. Hua, « Zhong Ou guanxi » (Les relations entre la Chine et l'Europe), *Guoji wenti yanjiu*, n° 6, 2005.

10. Berkofsky (2005).

d'intérêt mais peut aussi apparaître comme une complicité de pays du Nord extrêmement développés, contrairement à la relation avec l'Inde, l'autre grand « nouveau partenaire » de l'UE en Asie¹¹.

En revanche, comme dans le cas du Japon, la prise en compte de la dimension idéologique et de la communauté de valeurs, qui sont venues s'ajouter à la dimension économique de l'intérêt de l'Europe pour l'Asie, a également bénéficié à New Delhi, d'autant que, dans le même temps, l'Inde amorçait son décollage économique, avec un taux de croissance supérieur à 8 % en 2005.

Les relations euro-indiennes sont longtemps demeurées en retrait. Le premier sommet entre l'UE et l'Inde n'a eu lieu qu'en juin 2000. Néanmoins, l'évolution a été très rapide puisque, dès le 16 juin 2004, et contrairement à ce qui se passe avec la Chine, un partenariat stratégique était signé. L'Inde est également partenaire de projets scientifiques et industriels tels le réacteur thermonucléaire expérimental international (*International Thermonuclear Experimental Reactor*, ITER) et le système européen de navigation par satellites Galileo, au même titre que la RPC. Ce partenariat stratégique reflète la volonté de l'Inde, comme celle du Japon, de se voir considérée comme une puissance « qui compte » sur la scène internationale et l'UE contribue à servir cette volonté, d'ailleurs réciproque, de reconnaissance.

Ce partenariat se nourrit aussi d'analyses communes, entre l'UE et l'Inde, sur un ensemble de sujets comme la prévention des conflits, le maintien de la paix, la lutte contre le terrorisme et les questions de non-prolifération. En revanche, comme en miroir de la situation chinoise, jusqu'à une période très récente la dimension économique du partenariat demeu-

rait limitée. Même si l'UE est le deuxième partenaire commercial de New Delhi, la part des investissements européens en Inde reste très modérée avec moins de 0,3 % du total des investissements extérieurs de l'UE. Ce partenariat indo-européen s'inscrit également dans le cadre complexe des jeux d'équilibre s'établissant en Asie avec la Chine et les États-Unis, qui ont également renforcé leurs relations avec l'Inde.

Encadré 1 Europe/Corée du Sud : la dimension stratégique

Leader dans le domaine des nouvelles technologies et 11^e puissance économique mondiale, la Corée du Sud a su établir des relations dynamiques avec l'Union européenne. Celle-ci, 4^e partenaire commercial de Séoul, constitue, en outre, une alternative diplomatique face aux États-Unis, au Japon et à la Chine. Le dialogue euro-coréen s'est vu renforcé par la mise en place de sommets de chefs d'État et de gouvernement, en marge de l'ASEM. L'UE a apporté un soutien précieux à la politique d'ouverture au Nord, la *sunshine policy*, menée par le président Kim Dae-jung à partir de 1997 et poursuivie par son successeur, Roh Moo-hyun. Si elle ne peut apporter de garanties de sécurité de même nature que les États-Unis en cas de grave crise sur la péninsule, l'Europe défend l'approche de long terme sud-coréenne face à la stratégie de chantage, fondée sur la menace balistique ou nucléaire, du régime nord-coréen. Cependant, elle reste un acteur marginal dans un Extrême-Orient aux équilibres sécuritaires complexes. À ce stade, alors qu'un dialogue stratégique consistant a été engagé avec le Japon et la Chine, la création d'une enceinte de même nature avec la Corée du Sud devrait être étudiée. Cette évolution consacrerait les ambitions régionales de la diplomatie sud-coréenne à devenir un pays modérateur de puissance et donnerait l'ancrage stratégique qui manque à une Europe en quête d'influence.

M. P.-D.

11. Le Japon et l'Union européenne représentent 10 % de la population mondiale et 40 % de son PIB.

Les relations avec la péninsule coréenne apparaissent, inversement, comme un relatif échec. Au-delà de la dimension économique, ces liens sont en effet très largement dominés par la question de la Corée du Nord. L'UE, dans une certaine mesure, paie aujourd'hui le choix fait très rapidement en 2001, sans véritable concertation, dans la foulée du sommet entre les deux Corée du 12 au 15 juin 2000, de reconnaître officiellement la République

Encadré 2 Europe/Corée du Nord : de l'engagement au suivisme ?

Face à la question nord-coréenne, l'Union européenne estime que son action doit être coordonnée et complémentaire de celle des États-Unis et de la Corée du Sud. Toutefois, les divergences d'approche entre Washington et Séoul rendent inconfortable la définition d'une ligne européenne cohérente, notamment depuis 2002 et la seconde crise nucléaire. Vu de Pyongyang, l'UE ne constitue qu'une variable d'ajustement. La logique prédatrice nord-coréenne instrumentalise ainsi une Europe, au demeurant divisée sur les modalités d'une aide qui n'aboutit qu'à consolider un régime honni. La division du travail établie depuis les années 1990, laissant aux États-Unis les questions stratégiques et à l'UE les questions humanitaires, a incité cette dernière à dispenser un soutien alimentaire et technique à une population nord-coréenne en souffrance. L'Europe a ainsi contribué au processus de la KEDO, voulant mettre un terme à la première crise nucléaire nord-coréenne en 1994. Toutefois, malgré son engagement très ferme contre la prolifération nucléaire, elle ne participe pas au dialogue à six. La question des droits de l'homme et celle des réfugiés nord-coréens étant, en outre, devenues le cheval de bataille de l'Administration américaine, au nom de la théorie du « changement de régime », l'Europe apparaît tout au plus condamnée au suivisme.

M. P.-D.

populaire démocratique de Corée (RPDC). L'Europe aidait, à une échelle importante, la Corée du Nord, mais elle dut considérablement réduire son implication avec le développement d'une crise nucléaire qui n'avait pas été anticipée. En mars 2005, alors que le processus de dialogue à six (mis en place depuis août 2003 entre les États-Unis, la Chine, le Japon, la Russie et les deux Corée) sur la Corée du Nord était interrompu depuis un mois, l'UE a réaffirmé l'importance absolue accordée à la préservation « par tous les moyens » du Traité de non-prolifération (TNP). Tout en soutenant la poursuite de ce dialogue, l'UE s'est vue évincée de l'ensemble des négociations avec la suspension du programme de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (Korean Peninsula Energy Development Organization, KEDO) dont elle était l'un des principaux participants depuis 1997. Sur la péninsule coréenne, la stratégie de blocage de la Corée du Nord et l'absence d'enthousiasme des partenaires régionaux se conjuguent donc pour interdire à l'Europe tout rôle significatif. Pourtant, c'est peut-être dans le rapprochement entre les deux Corée que le modèle européen de résolution des conflits et de dialogue aurait pu trouver une application positive.

2. Un bilan mitigé ?

En raison de son rôle dans les équilibres mondiaux, l'Asie constitue donc un champ d'action et de visibilité croissante pour l'UE. Très au-delà des « simples » questions économiques, et dans un cadre communautaire qui dépasse celui des États membres, le rôle de l'Union en Asie est aujourd'hui mieux perçu. De plus, ce rôle correspond à la mise en œuvre de ce qui, dans l'idéal, pourrait constituer la spécificité de la politique de sécurité de l'UE. Ainsi, à Aceh, en Indonésie, l'UE joue un rôle

Encadré 3 Le rôle de l'UE à Aceh

Le gouvernement indonésien et le Mouvement pour l'Aceh libre (Gerakan Aceh Merdeka, GAM) ont signé un accord le 15 août 2005, mettant fin à la guerre civile et établissant les bases d'un processus politique de réconciliation. L'UE a été invitée à mettre en place une mission d'observation, conjointement avec 5 pays de l'ASEAN, pour surveiller la mise en œuvre des accords de paix. La Mission de surveillance de l'UE à Aceh (*Aceh Monitoring Mission*, AMM), débutée en septembre 2005, est restée en place jusqu'en juin 2006. Son mandat est vaste : surveillance de la démobilisation des forces indonésiennes et des combattants du GAM, aide à la destruction des armes, surveillance de la réintégration des membres du GAM, jugements dans les cas de violation de l'accord de paix. De surcroît, la mission joue un rôle clé dans le rétablissement de la confiance et le soutien aux initiatives politiques et législatives adoptées pour l'établissement d'un statut autonome pour la province d'Aceh.

La mission a exécuté son mandat avec succès et a permis de démontrer la volonté et la capacité de l'UE à intervenir loin de son environnement immédiat, en offrant un soutien

aux partenaires régionaux pour la construction de la paix. En outre, l'AMM a offert une démonstration de la valeur opérationnelle de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : une présence a été déployée sur place quelques jours seulement après la requête initiale, présence composée de personnel hautement qualifié des instances européennes et nationales. Cette mission a su établir un dialogue politique très efficace avec toutes les parties sur le terrain ainsi qu'avec Djakarta. L'AMM a également coopéré étroitement avec l'ensemble des acteurs de l'UE, notamment la Commission qui a exprimé son soutien par l'octroi d'un budget de 25 millions d'euros consacré à la consolidation du processus de paix et à la réinsertion des anciens combattants.

Des problèmes sérieux subsistent néanmoins : la version finale de la loi fondamentale d'Aceh, le manque de ressources pour mener à bien la réinsertion des anciens combattants, ainsi que la question difficile de l'amnistie. Un engagement international soutenu sera indispensable aux cours des mois à venir afin de garantir la pérennité du processus de paix.

G. G.

majeur largement reconnu dans la mise en œuvre des accords obtenus entre les parties en présence. De même en Afghanistan, l'Europe, qui fournit plus de 80 % des effectifs de la Force internationale d'assistance à la sécurité (*International Security Assistance Force*, ISAF), joue un rôle majeur dans le processus de retour à la paix et de reconstruction. Dans ces deux cas, la participation financière importante de l'Union, qui a par exemple financé à plus de 40 % l'organisation d'élections législatives en septembre 2005 en Afghanistan, s'accompagne de la mise en œuvre d'un modèle spécifique voulant se distinguer de celui des États-Unis, y compris dans la mise en œuvre du recours à la force.

Ces missions de l'UE, qui démontrent que les questions militaires et de sécurité font également partie, dans une certaine mesure, de son domaine de compétence, ont largement contribué à accroître sa visibilité en Asie. Elles soulignent également que c'est en acceptant de prendre en compte le champ de la sécurité très éloigné des idéaux de la construction européenne, particulièrement depuis la fin de la guerre froide, que l'UE pourra être mieux acceptée en tant qu'acteur en Asie. Le risque serait en effet, pour l'Europe, de vouloir plaquer sur l'Asie un cadre d'analyse ou d'évolution trop « européen ». À ce titre, l'Asie pose un défi particulier à l'Union européenne en formation. À l'idée-

lisme qui préside à la construction européenne répond en effet le réalisme des rapports de force perdurant en Asie, renforcés d'ailleurs depuis la fin de la guerre froide, avec la disparition des équilibres artificiels maintenus par la division du monde en deux blocs. Alors que la construction européenne est fondée sur l'abandon progressif d'une partie des prérogatives nationales, l'Asie demeure, au contraire, dominée par des problématiques de construction nationale et de conflit idéologique.

L'idéalisme européen s'est également longtemps manifesté sous la forme d'un tropisme « droits de l'homme et gouvernance » qui a pu apparaître comme l'expression d'une politique étrangère « par défaut », la véritable politique étrangère et de sécurité demeurant l'apanage des États. De même, en se présentant en Asie comme un modèle de résolution des conflits hérités de l'histoire, l'UE ne prend pas en compte la dimension très contemporaine de ces conflits nourris pour une part par les divisions idéologiques profondes qui subsistent dans la région. En outre, le modèle européen est apparu d'autant moins crédible en Asie qu'il se voit souvent contredit par le jeu autonome des États membres qui défendent leurs propres intérêts, notamment économiques, auprès des pays de la région¹².

La question de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine en est un exemple particulièrement frappant. C'est en acceptant d'aller au-delà des intérêts particuliers des pays membres et d'une stratégie étroitement économiste qui semblait devoir dominer le dossier que l'UE s'est vu reconnaître un rôle accru. L'efficacité de sa politique asiatique réside en effet à la fois dans sa modestie, puisqu'il ne peut s'agir de transposer en Asie une grille d'analyse fondée sur un modèle de régionalisation à l'européenne, et dans son très ambitieux réalisme qui passe par la prise en compte du rôle majeur que les États-Unis sont et seront amenés à jouer dans la zone aussi longtemps que les préoccupations de

sécurité « dure » continueront à l'emporter dans la région.

L'approfondissement des relations entre l'UE et l'Asie passe donc par un mouvement croisé qui voit les pays asiatiques chercher à dépasser, dans leurs relations avec l'Europe, le cadre simplement bilatéral montrant aujourd'hui ses limites, mais qui voit aussi l'Union prendre conscience des profondes divergences d'intérêts et de préoccupations qui subsistent en Asie, au-delà de la vision historiquement marquée et très réductrice d'un « Extrême-Orient » faussement unique.

Ce faisant, en Asie, l'Europe a pu faire, bien qu'à une échelle encore limitée, l'apprentissage de la « responsabilité » qui s'attache au statut de grande puissance.

Conclusion

La politique asiatique de l'UE se caractérise donc à la fois par une ambition croissante en ce qui concerne les principes, au travers notamment de la stratégie plus ambitieuse d'un Parlement européen dont le rôle est de moins en moins marginal, mais aussi par une limitation indéniable de ses capacités d'action, particulièrement dans le domaine de la sécurité traditionnelle qui constitue toujours une priorité dans la région. Il serait trompeur toutefois de ne voir dans l'action de l'Europe en Asie qu'une agitation désordonnée sans réelle influence.

Les espaces de coopération et de dialogue sont en effet nombreux, particulièrement si la politique asiatique de l'UE ne contribue pas à accroître les déséquilibres et donc les préoccupations de sécurité qui favorisent une relation

12. M. Miyagawa, « Relevance of EU Model for the East Asia Integration », Second EU-Japan Think Tank, Bruxelles, novembre 2005, <www.nira.go.jp/>.

privilegiée avec les États-Unis. En d'autres termes, même si le principal défi de la politique asiatique de l'Union est sans doute son insertion dans le cadre des contraintes stratégiques qui pèsent toujours sur l'Asie, et dont le premier élément est celui d'un tropisme américain extrêmement fort, cette politique asiatique ne peut se concevoir, dans sa dimension politico-stratégique, uniquement par rapport à la relation avec Washington, qu'il s'agirait

d'équilibrer. C'est au contraire en privilégiant l'attention mutuelle à leurs propres spécificités que les deux parties pourront consolider et approfondir une relation qui ne peut être amenée qu'à se développer avec l'émergence d'une Asie économiquement dynamique et stratégiquement normalisée, plus proche alors des conditions ayant permis le renforcement de l'UE depuis la fin de la guerre froide.

Bibliographie

- B** Berkofsky, A. (2005), *EU China Relations Towards Strategic Partnership*, Bruxelles, EPC, « Working Paper », n° 19, juillet, <www.theepc.be>.
- Boisseau du Rocher, S. et B. Fort (dir.) (2005), *Paths to Regionalisation : Asia and Europe*, Singapour, Marshall Cavendish.
- C** Cameron, F. (2004), *Prospects for EU-Asia Relations*, Bruxelles, EPC, « Working Paper », n° 12, octobre, <www.theepc.be>.
- F** Fort, B.(dir.) (2006), *Regional Integration in East Asia and Europe, Convergence or Divergence ?* Londres, Routledge.
- R** Reiterer, M. (2002), *Asia-Europe Do they Meet ? Reflections on the Asia-Europe Meeting*, Asia-Europe Lianxin Foundation, Singapour.